



Licenciement pour faute grave cne

Par **dragon2_old**, le **29/09/2007** à **13:32**

Situation :

Les deux dirigeants de la sté mon convoqué à un entretien vendredi 28/09/2007 en vue d'une sanction disciplinaire, sans précisez pouvant allé au licenciement.

Lors de cet entretien, j'ai reconnus avoir refusé d'obéir à un ordre de mon patron, vu qu'il ne correspondait pas au poste pour lequel j'ai été embauche.

Je suis technicien d'exploitation et ni mon contrat de travail ou dans la convention collective, on demande à un technicien de faire du développement ou de la formation.

J'ai dis que je refusais d'effectuer une tache non prévu dans mon contrat de travail, à savoir le développement PHP/MYSQL, vu que je ne suis pas développeur PHP/MYSQL.

Que j'étais d'accord pour effectuer du développement PHP/MYSQL après avoir effectuer une formation reconnus professionnellement ou par l'éducation national, entraînant par la suite un avenant sur mon contrat et une négociation salarial.

Ils considèrent ce refus comme une faute grave, et que si je restais sur ma position, ils s'orienteraient faire une faute grave.

Ma question :

Ont-ils le droit de me licencier pour faute grave, or que je n'ai pas refusé de travail pour des taches de technicien d'exploitation, mais pour une tache de développeur PHP/MYSQL ?